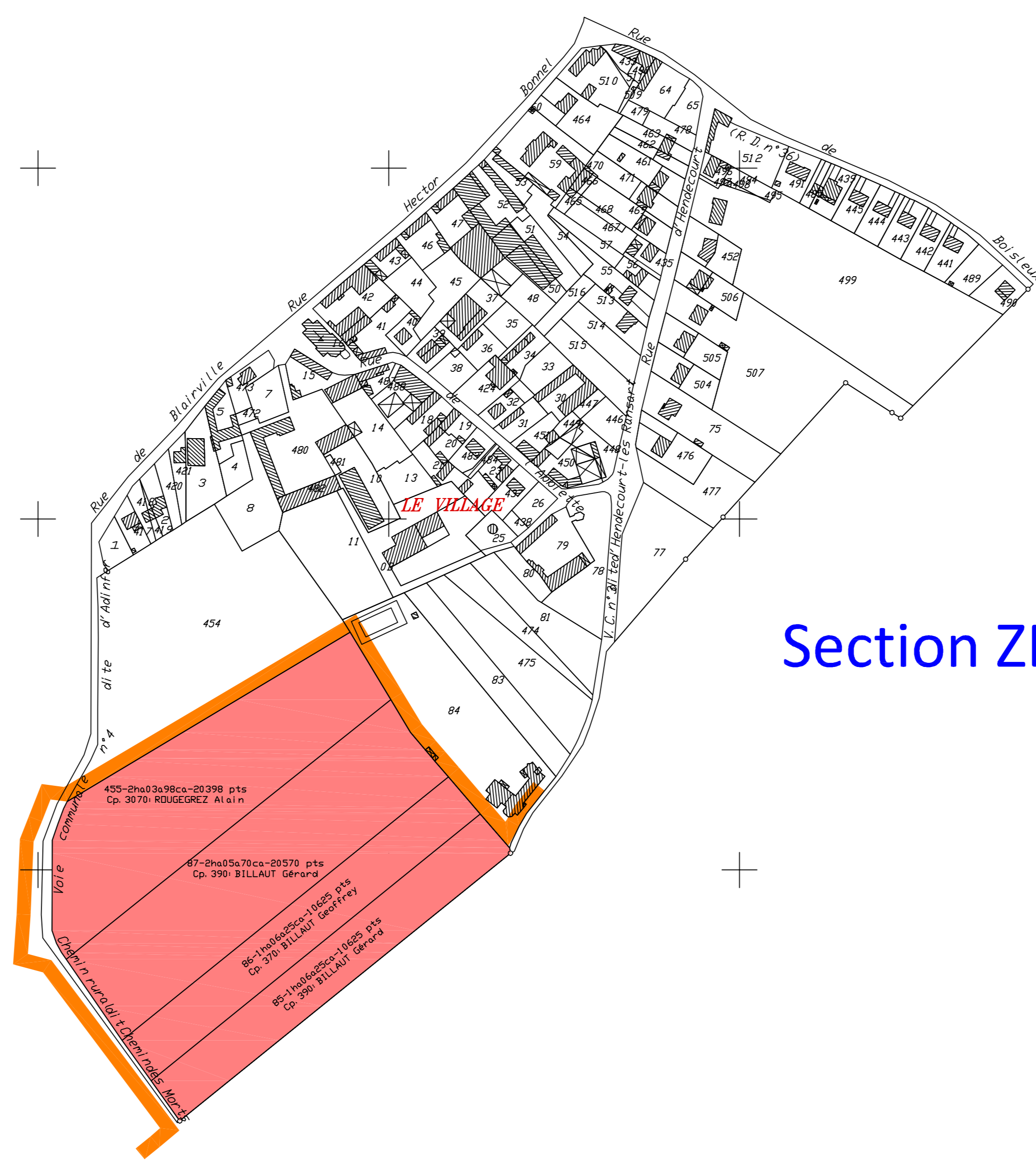


09



AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER et ENVIRONNEMENTAL
(Application de la loi du 23 février 2005)
**Recherche des propriétaires réels
et Classement des terres**
exécutés dans la zone cotée selon la légende ci-contre
sous le contrôle du Conseil Départemental
par M. D. ATTENCIA

Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du 22 Septembre 2022 Le Président :	AFFICHE DU Le Maire :
--	--------------------------



Section ZE

Section ZH

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 9700 Points/Ha
	T3 - 9000 Points/Ha
	T4 - 8500 Points/Ha
	T5 - 7500 Points/Ha
	T6 - 7100 Points/Ha
	SOL - 100 Points/Ha